

POLITIQUE RELATIVE AU DEVOIR DE DILIGENCE VISANT LES MATÉRIAUX PROVENANT DE ZONES DE CONFLIT

1/ La présente politique confirme l'engagement de Raoul Guyot à respecter les droits de l'homme, à ne pas contribuer au financement de conflits et à respecter toutes les sanctions, résolutions et lois applicables des Nations Unies.

2/ Raoul Guyot va s'engager à prouver, au besoin au moyen d'une vérification indépendante par des tiers, que nous :

- a. Respectons les droits de l'homme en vertu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- b. Ne participons à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et ne tolérons pas de telles activités.
- c. Soutenons la transparence des paiements provenant de gouvernements et de forces de sécurité conformes aux droits dans les industries extractives.
- d. Ne fournissons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés illicites.
- e. Permettons aux parties prenantes d'exprimer leurs préoccupations concernant la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie.

3/ Nous nous engageons également à faire usage de notre influence pour éviter d'éventuels abus de la part d'autres parties.

4/ Concernant les atteintes graves lors de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais

Nous ne tolérerons, assisterons ou faciliterons en aucune manière la perpétration des actes suivants, non plus que nous n'en tirerons profit ou y contribuerons :

- a. la torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- b. le travail forcé ou obligatoire ;
- c. les pires formes de travail des enfants ;
- d. les violations et les atteintes aux droits de l'homme ;
- e. les crimes de guerre, ou autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.

5/ Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux abus mentionnés au paragraphe 4, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces atteintes graves ou qu'ils sont associés à ceux-ci.

6/ Concernant le soutien direct ou indirect aux groupes armés non étatiques

Nous ne tolérerons aucun soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou leurs entités affiliées — notamment à travers l'approvisionnement en or, le versement d'argent ou la fourniture d'une assistance logistique, matérielle ou autre — se livrant illégalement aux activités suivantes :

- a. Contrôle illégal de sites miniers ou d'itinéraires de transport, de points de commerce des minerais et d'acteurs en amont dans la chaîne d'approvisionnement.
- b. Taxation illégale ou extorsion d'argent ou d'or sur des sites miniers, des itinéraires de transport ou des points de commerce de l'or, ou à l'encontre d'intermédiaires, d'entreprises exportatrices ou de négociants internationaux.

7/ Nous cesserons immédiatement toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers soutenant directement ou indirectement des groupes armés non étatiques tels que ceux visés au paragraphe 6 ou qu'ils sont liés à ceux-ci.

8/ Concernant les forces de sécurité publiques ou privées

Nous affirmons que le rôle des forces de sécurité publiques ou privées est d'assurer la sécurité des travailleurs, des installations, des équipements et de la propriété en conformité avec l'État de droit, y compris la législation qui garantit les droits de l'homme. Nous ne fournirons aucun soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées qui commettent les atteintes décrites au paragraphe 4 ou qui agissent illégalement comme décrit dans le paragraphe 6.

9/Concernant la corruption et les fausses déclarations sur l'origine de l'or et des matières précieuses.

Nous nous abstenons d'offrir, de promettre ou d'accorder des pots-de-vin et nous résisterons aux sollicitations de pots de vin aux fins de cacher ou de masquer l'origine de l'or ou des matières précieuses, de faire de fausses déclarations concernant les taxes, les droits et les redevances versés aux gouvernements pour l'extraction, le commerce, le traitement, le transport et l'exportation de l'or et des matières précieuses.

10/ Concernant le blanchiment d'argent

Nous soutiendrons les efforts pour contribuer à l'élimination du blanchiment d'argent dans les situations où nous identifions un risque raisonnable de blanchiment d'argent résultant ou lié à l'extraction, au commerce, au traitement, au transport ou à l'exportation d'or.

La Chaux-de- Fonds le :

20/05/2022

Le Président : Florent Ferner

